Cour
FRC
5330

Très-Respectueuses Représentations adressées à MONSEIGNEUR VICTOR-MAURICE DE RIQUET, COMTE DE CARAMAN, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Commandant en Chef en Provence ;

Par différentes CORPORATIONS D'ARTS ET MÉTIERS, *grand nombre de Chefs de Famille & de Citoyens de tous les Etats de la Ville de Marseille.*

MONSEIGNEUR,

LES causes extraordinaires qui vous ont conduit, avec l'appareil menaçant de la guerre, dans une Ville idolâtre de son Souverain, sont les mêmes qui conduisent ses Citoyens auprès de VOTRE GRANDEUR, non avec l'air incertain & tremblant de la crainte, mais avec cette assurance noble qu'inspire le témoignage d'une bonne conscience & la haute idée qu'ils ont conçue de vos vertus.

Les Artisans du crime ont obtenu qu'il fût laissé à votre volonté de détruire un grand Peuple ; ce grand Peuple que vous avez sauvé, s'adresse à vous, pour qu'il lui soit donné des moyens de confondre à jamais l'iniquité de ces hommes pervers.

Il y aura bientôt deux siecles révolus, que notre infortunée Patrie manqua d'être réduite en cendres, par une suite des infernales inventions que la calomnie avoit dirigées contr'elle. Une armée considérable l'environnoit ; le feu de l'Artillerie avoit déjà détruit plusieurs quartiers ; & quelques hommes corrompus sourioient à la ruine d'un Peuple qui n'avoit commis d'autre crime que de se plaindre de ses malheurs. Le Ciel touché de compassion pour nos aïeux, voulut manifester leur innocence en les délivrant du péril d'une manière d'autant plus mémorable qu'elle fut véritablement miraculeuse. Le feu se mit aux poudres, & un grand nombre de guerriers, qui lançoient les traits de la mort, furent écrasés dans l'instant même qu'ils croyoient écraser les autres. C'est ainsi que les prévaricateurs jouent au sort l'existence des Peuples, & que les Rois toujours trompés, sont sans cesse exposés à perdre les plus belles portions de leurs Etats, par les crimes de ceux auxquels ils accordent aveuglement leur confiance. Marseille sauvée, lorsqu'elle avoit déjà perdu tout espoir de salut, ne revint de son étonnement que pour admirer les décrets de la providence, & pour lui adresser une Hymne de Jubilation.

N'est-ce pas encore aujourd'hui par un décret de cette même providence, que la mission de mort, obtenue contre nous par les plus scélérats des hommes, ait été confiée à l'homme vertueux, à l'ami de l'humanité ? C'est, vous MONSEIGNEUR, que nous voulons désigner, quand nous parlons de

l'ami de l'humanité. Vous avez sauvé la petite fille d'Athènes, l'ancienne alliée de Rome, l'une des plus belles Cités de l'Empire des Lys. Tout autre que vous, complice ou ami des méchans, auroit pu, dans l'état des choses, la piller, la réduire en cendres, en secondant quelque querelle concertée, sans que le Souverain eût jamais rien appris de la conspiration. Quel éloge pour vos vertus ! Quels motifs de confiance pour les Citoyens de cette Ville, qui viennent, à cette occasion, vous exprimer le sentiment de leur vive reconnoissance, & supplier VOTRE GRANDEUR de daigner accueillir leurs très-respectueuses Représentations !

Vous devez avoir remarqué, MONSEIGNEUR, avec quel empressement les Corporations d'Arts & Métiers, & toutes les classes des Citoyens sans exception s'occupent des affaires publiques. Ce n'est point sans raison que nous nous livrons aux plus grandes sollicitudes. Les impositions désastreuses sur les choses nécessaires à la nourriture, les désordres inouis de l'administation de notre Ville, nous accablent, depuis quarante, ans de tant de maux, de tant de vexations & de tant de misères, que certes les affaires publiques nous touchent infiniment de plus près que nos affaires particulières. Nous avons eu le temps d'apprendre, par notre expérience, que celles-ci seront toujours ruineuses pour nous, si nous n'extirpons pas le vice des autres jusques dans ses moindres racines.

Sans vous retracer ici le tableau de ces misères effroyables qui nous travaillent depuis tant d'années, nous nous contenterons de vous dire, en peu de paroles, que cette grande Ville de laquelle on a tant parlé, de laquelle on parlera toujours, est encore bien loin d'avoir rempli ses hautes des-

tinées ; qu'appellée à effacer la gloire de ces Villes ſuperbes de l'antiquité, dont l'hiſtoire a pris ſoin de nous tranſmettre les merveilles, elle fut & elle continue d'être dans un état de langueur qui promet bien plutôt une ruine prochaine, une deſtruction infaillible, que les brillantes proſpérités auxquelles elle a droit d'aſpirer.

Quelle que ſoit l'idée que vous puiſſiez vous former de cette Ville célèbre, rectifiez-là, MONSEIGNEUR, ſur les vérités affligeantes que nous allons vous annoncer. Si vous la croyez riche, détrompez-vous ; toutes les reſſources de ſon commerce ſont épuiſées ; toutes ſes branches d'exploitation ſont deſſéchées comme un arbre qui ſe meut ſur une terre frappée de ſtérilité ; toutes les affaires que le beſoin de travailler la forcent d'entreprendre, ne lui rapportent que des pertes en récompenſe de ſes ſueurs, & nous ne craignons pas d'être démentis, en déclarant qu'il eſt très-difficile d'y vivre dans une exacte probité. La croyez-vous heureuſe après cela ? Détrompez-vous encore ; à l'exception de quelques familles opulentes, qui doivent leurs richeſſes aux travaux de leurs biſaïeux, à l'exception de quelques autres qui doivent les leurs à la fraude ; & pour ne pas altérer la vérité, exceptons-en encore quelques-uns qui doivent leur fortune à des bénéfices de haſard ; les ſoucis les plus cuiſans conſument ceux qui paroiſſent jouir de toute l'aiſance deſirable. Pluſieurs milliers d'individus n'exiſtent que du crédit qu'ils peuvent obtenir ; & ſoixante-dix mille de tous les états, ſemblables aux frêles vaiſſeaux qui voguent ſur une mer orageuſe, voient leur courſe pénible s'écouler entre le choc perpétuel de la miſère & des fauſſes lueurs d'une eſpérance qui ne ſe réaliſe jamais. Aimable, ſéductrice même par la beauté de ſon ciel, & le

caractère agréable de ſes Concitoyens, ſi elle préſente à l'Etranger inattentif, un ſéjour de félicité, elle ne le frappe que par ſon extérieur, & l'illuſion ne tarde pas d'être diſſipée derrière la scène. Telles on voit ces Campagnes malheureuſes, qui furent le théâtre de la guerre, couvertes des fleurs du printems; elles attirent, pour un moment, les regards curieux du Voyageur; & ſi l'on y cherche les germes nourriciers qui donnent la vie, on n'y trouve autre choſe que la cendre des morts. Oui, MONSEIGNEUR, Marſeille n'eſt rien autre qu'un *ſépulcre blanchi*, Marſeille n'eſt rien autre qu'une Ville perdue de misères; & les peintures affligeantes que les ames patriotiques en ont dépoſées dans leurs écrits, ſont infiniment au-deſſous de la réalité. Quelles ſont donc les cauſes qui laiſſent croupir dans la fange, une Ville appellée à devenir la première Ville de l'univers? Quelles ſont ces cauſes fatales? Nous ne ceſſerons pas de le répéter: le ſyſtême odieux de ſes impoſitions ſur la nourriture de l'homme, l'inſatiable cupidité des malverſateurs, & le vice conſtitutionnel de ſon adminiſtration domeſtique.

Ces vérités déſeſpérantes que nos malheurs ont démontrées, que l'univerſalité de nos plaintes a dévoilées au grand jour, qui ont été déplorées par tous les bons Citoyens, qui ont été confirmées par le témoignage du petit nombre des riches vertueux qui ſont l'un des plus beaux ornemens de notre Patrie, & la ſeule conſolation de nos pauvres; ces vérités déſeſpérantes, diſons-nous, ſont déſavouées & combattues par certains hommes auſſi mal intentionnés qu'ignorans. Il n'y a, ſelon eux, aucun rapport entre les impoſitions & les misères publiques; ſelon eux, de ſi petites cauſes que les impoſitions, non plus que les adminiſ-

trations vicieuſes, ne peuvent entraîner à leur ſuite les maux qui accablent les Peuples. Ah ! ſi des hommes auſſi mépriſables méritoient, en quelque ſorte, de fixer un inſtant notre attention, nous leur demanderions de nous expliquer comment eſt-ce qu'ils entendent que les brigandages de leurs ſemblables, & tel mode d'impoſition qui fait dépenſer ſix fois plus qu'il n'en faut pour vivre, ou pour les ſubſides publics, n'entraînent, après eux, que les plus grandes misères ? Nous leur demanderions encore de nous expliquer comment eſt-ce qu'ils entendent, que les prix de la main-d'œuvre forcément élevés en proportion de nos dépenſes, que les prix de nos marchandiſes forcément gradués ſur cette même proportion, ne ſoient les ſeuls motifs qui nous ont fait fermer les portes de nos débouchés, & qui ont précipité dans une ſtagnation mortelle, notre précieuſe induſtrie ? Ils ne ſauroient plus que répondre, quand la main victorieuſe de l'évidence ramèneroit ſans ceſſe ſous leurs yeux, & les abſurdes impoſitions, & les menées exécrables des vexateurs, & les adminiſtrations vicieuſes qui perpétuent les déſordres. Elles ſont petites, elles ſont mépriſables ces cauſes, nous en convenons ; mais elles n'en ont pas moins entraîné les terribles effets, ſous leſquels nous allions ſuccomber. C'eſt ainſi que, ſur les mers lointaines, un très-petit nuage ſuſcite les tempêtes les plus furieuſes, les plus terribles ouragans ; c'eſt ainſi que, dans l'ordre de la nature, comme dans l'ordre ſocial, nous voyons preſque toujours les plus grands effets dériver des plus petites cauſes. Oui, nous n'avons que trop ſujet de le dire ; ſoit dans le langage figuré, ſoit dans l'expreſſion poſitive, l'ouragan a paſſé ſur notre malheureuſe Ville ; elle a été ravagée par les Puiſ-

ſances exterminatrices; & pour jamais elle ſera le ſéjour de la miſère, ſi la main bienfaiſante de ſon Roi ne vient à ſon ſecours.

Nous avons proſcrit, il eſt vrai, la cauſe ſecondaire de nos malheurs ; mais ſi nous avons fait tomber le marteau qui nous écraſoit, les mains cachées qui faiſoient agir cet inſtrument de turpitude, ſont encore vivantes. Helas! les hommes pervers ne ceſſeront-ils jamais de jetter la déſolation au ſein de la ſociété? Une fois pour toujours ne pourra-t-on pas voir la fin de leurs crimes? Que le bien ſerait facile à faire maintenant, ſi la nature eût étouffé ces monſtres au jour fatal de leur naiſſance! Notre dernier eſpoir eſt tout entier dans la juſtice du Souverain ; & il n'y a pas de milieu, ou il faut que Marſeille périſſe par ſon adminiſtration vicieuſe, ou il faut que ſon adminiſtration ſoit régénérée.

Les remontrances qui vous ont été préſentées juſqu'à ce jour prouvent démonſtrativement à VOTRE GRANDEUR, que notre Conſeil Municipal étoit la cauſe primitive de tous les déſordres dont nous avons été les victimes, par la raiſon que ce Conſeil trop peu nombreux, ne repréſentoit pas une population de cent vingt mille individus; que ſes membres choiſis uniquement dans la claſſe des riches ne pouvaient jamais aſſez connoître, ni ſentir les beſoins urgents des claſſes malheureuſes ou peu favoriſées de la fortune ; & que par ce ſeul vice de conſtitution, ce Conſeil avoit toujours été trop foible pour réſiſter au torrent des iniquités qui ſe commettoient tous les jours ſous nous yeux. Sur ce point principal, on a étayé les preuves démonſtratives des exemples les plus frappans, & on a confondu ceux qui veulent voir conſerver le maniement des affaires publiques dans les ténèbres.

Quoi de plus propre en effet pour confondre ces hommes corrompus, que de leur obſerver qu'en ce moment même, où il s'agit de la régénération entière de l'empire Français, le Souverain n'a pas balancé d'appeller autour de ſon trône toutes les claſſes de ſes ſujets, juſqu'aux plus pauvres laboureurs! Quoi de plus à propos que de leur avoir rappellé l'intégrité de ce généreux Tribun du peuple, ce Druſus, le modèle des Citoyens, qui, par le refus de laiſſer réparer ſa maiſon percée en divers endroits, voulut prouver au reſte des Romains qu'il ne cherchait pas plus le myſtère & l'éloignement des témoins dans ſes affaires domeſtiques que dans les affaires publiques! Enfin quoi de plus heureuſement cité que la félicité nationale des Suiſſes, qui, par la ſeule loi de leurs conſeils nombreux, tenus ſur la place publique en préſence du peuples, ne connoiſſent ni malverſateurs, ni abus.

A des obſervations auſſi prépondérantes nous ajouterons quelques réflexions qui n'ont pas encore étés faites, & nous vous dirons, MONSEIGNEUR, que c'eſt une choſe remarquable qu'il n'y a pas dans le Royaume ſi petit Village qu'on puiſſe citer, dont l'adminiſtration économique ne ſoit mieux organiſée que celle de Marſeille. Et en vérité la troiſième ville du Royaume, ne tremble-t-elle pas de confier le ſort de cent vingt mille Citoyens à la déciſion de dix-huit à vingt d'entr'eux, choiſis dans une ſeule claſſe, tandis que le Conſeil du moindre amas de chaumières eſt compoſé d'autant de membres, & tous pris indifféremment dans les familles, ſans égard à leurs facultés? Une des plus petites Villes de la Provence, & qui feroit à peine la douzieme partie de Marſeille, a ſon Conſeil fixé au nombre de ſoixante membres; cependant les

Citoyens

Citoyens de cette Ville se réunissent dans la circonstance actuelle à réclamer un Conseil plus nombreux.

Quel génie ennemi de notre Peuple proposa donc la formation de notre conseil, le plus resserré, le plus exclusif qu'on connoisse ? Dans un tems que l'on ne comptait pas cinquante mille individus dans notre enceinte, il étoit fixé au nombre de trois cens membres ; aujourd'hui que la population s'éleve à cent vingt mille, ce même Conseil est réduit à une vingtaine de Délibérans. Ce n'est pas tout : il y a quelque chose de plus déplorable encore pour nous ; c'est de voir tous les jours que les amis du bien public ne peuvent rien dans ce Conseil, parce que la cabale des méchans les fatigue si fort, que, malgré leur zèle brûlant, ils sont forcés, pour la plupart, à ne plus y paroître. En un mot, s'il faut le dire tout, nous avons mille Citoyens, qui, pour se soustraire à des désagrémens pareils, desquels il ne peut résulter aucun bien, sacrifient des sommes considérables à l'acquisition de certaines charges honorifiques, pour être dispensés de vaquer aux charges municipales ; ainsi le bien s'étouffe dans son germe, & le mal se perpétue de génération en génération. Aurions-nous tort de conclure de-là, que le Conseil de notre Ville n'est qu'un vain simulacre, ou pour mieux dire, qu'il n'en existe point du tout ?

Soyez vous-même notre juge, MONSEIGNEUR ; & prononcez si nous avons tort de nous livrer aux plus grandes sollicitudes pour les affaires publiques. Nous osons vous le répeter, elles nous touchent de plus près que nos affaires particulières. Le seul moyen qui reste pour nous sauver, est l'établissement du Conseil municipal au nombre de trois cens membres choisis proportionnellement dans toutes les

classes de Citoyens sans distinction. Nous n'ignorons pas que des hommes de mensonge n'ont pas rougi de mettre en question si de simples artisans seroient en état de donner un avis salutaire dans un Conseil. Ces hommes vils, qui raisonnent de la sorte, méritent autant de mépris que d'indignation. Se croient-ils donc encore dans ces tems d'ignorance où le pauvre s'extasiait devant le riche imbécille ? Ignorent ils que les génies du premier ordre sont presque tous sortis du sein de l'infortune ? A tous les titres, ces simples artisans sont faits pour opiner dans les Conseils, soit comme Citoyens, soit comme individus exerçant les arts méchaniques. Quoi ! des hommes qui ne pourroient toucher à la moindre profession sans avoir acquis cet esprit de méthode & de combinaison, qui est l'ame de tous les arts, ne seroient pas capables d'opiner dans les assemblées municipales, tandis que tous les jours on les appelle comme experts dans les entreprises que ces assemblées ont délibérées ? Si les concussionnaires osent pousser jusques là leurs folles idées, que la honte leur en revienne. Nous savons qu'ils aiment d'être seuls & en petit nombre, pour exercer en toute sûreté leurs brigandages; mais nous savons aussi que les hommes de probité ne redoutent pas les témoins. Comme les hommes de probité craignent jusqu'au soupçon de la turpitude, ils sont les premiers à demander des coopérateurs pour ne pas faire naître ce soupçon. Nous les connoissons aujourd'hui ces mauvais Citoyens, qui ont toujours opposé des obstacles au bien, qui ont toujours défendu la cause d'où proviennent les misères publiques; voici à quels traits nous les connoissons. Ce sont ceux-là dont le cœur rempli d'avarice, d'orgueil & d'hypocrisie, s'imaginant que les récompenses du Ciel soient faites pour eux, passent

les journées entières à balbutier des prières que Dieu rejette, briguent tous les honneurs, entaſſent richeſſes ſur richeſſes, & voient d'un œil ſec les pauvres familles expirer à leur porte, ſans daigner les ſoulager de la moindre ſomme, qui bien ſouvent les rappellerait à la vie ; ce ſont ceux-là, dont les atrocités ne connoiſſant plus de frein, cherchent à attirer des mortifications & des malheurs à ceux qui conſacrent leurs veilles & leur ſanté à la défenſe de la cauſe publique ; ce ſont ceux-là, qui, dévoués aux malverſateurs, ou par intérêt, ou par ton, renient leur patrie ſouffrante, parce qu'elle pouſſe un cri de douleur & couronnent leur crime en ſignant les atrocités qui peuvent entraîner ſa ruine. Ce ſont ceux-là qui, accoutumés d'opprimer ſans voir jamais leurs oppreſſions dénoncées, ont blaſphemé contre les peuples, quand, ſoutenus de la parole du Souverain, les peuples déſolés ont fait entendre leurs réclamations & leurs plaintes. Ce ſont ceux-là enfin qui, confondus par l'éclat de cette lumière répandue dans le cahos de la turpitude, pouſſent les derniers hurlemens de leur rage contre les effets triomphans de la liberté de la Preſſe, parce que ce bienfait inéfable du Souverain a déchiré le voile qui nous dérobait la vue de leurs infamies. Ah ! graces aux vertus de ce Souverain bienfaiſant, graces aux belles ames qui ſecondent ſes vues, ils ſont paſſés les tems de la ſcélérateſſe : le règne des tirans eſt ſur ſa fin, & les travaux du patriotiſme ne reſteront plus ſans ſuccès dans le ténèbres de l'oubli.

C'en eſt aſſez. En développant nos idées, en les mettant ſous vos yeux, MONSEIGNEUR, nous ne conſultons autre choſe que l'intérêt du bien public, l'intention du Monarque & la confiance que nous inſpirent vos vertus. Fortifiés de ces nobles motifs,

nous vous supplions, MONSEIGNEUR, de faire intervenir votre puissante protection pour nous obtenir l'établissement du Conseil Municipal composé de trois cens Membres de toutes les classes de Citoyens, tel qu'il était autrefois par Lettres-patentes de nos Rois. C'est le besoin le plus pressant de notre malheureuse Ville. Faites que nous entrions le plutôt en exercice, afin que nous votions pour l'impôt qui ne laisse rien aux abus ni à l'arbitraire.

Nous supplions encore VOTRE GRANDEUR de nous obtenir une grace qui lui sera d'autant plus agréable, qu'elle lui fournira les moyens d'ajouter de nouveaux bienfaits à ceux qu'elle répand tous les jours dans le sein de l'humanité affligée; c'est de vouloir bien protéger d'un témoignage favorable ceux de nos Concitoyens que les atrocités de la calomnie ont mis dans le cas de s'expatrier. Nous nous croirions indignes du nom Français, si nous abandonnions, dans cette circonstance, nos Compatriotes amis de la cause publique, qui n'ont travaillé que pour ramener les beaux jours sur leur Patrie infortunée, & desquels nous sommes en état de prouver l'innocence, si l'on peut encore en douter, après que les noirs complots des méchans envers nous tous, ont été dévoilés.

Enfin, il nous tardoit de vous manifester un vœu cher à nos cœurs; & si la vénération que vous nous avez inspirée peut nous mériter de le voir accomplir, nous oserons vous demander de vouloir bien fixer votre séjour dans cette Ville, qui vous chérit autant & plus que vous ne pourriez l'être dans le lieu de votre naissance. Refuserez-vous de rester parmi nous? Abandonnerez-vous un Peuple que vous avez sauvé, que vous avez consolé, & qui a besoin encore de plus grandes

consolations ? Vous avez tout fait, il est vrai, pour exciter en nous des sentimens éternels d'admiration & de reconnoissance ; mais nous n'avons encore rien fait pour vous les exprimer dignement. Soyez notre Concitoyen comme vous avez été notre protecteur, afin que tous les jours nous puissions honorer le spectacle de vos vertus, ainsi que la postérité en honorera la mémoire.

Cejourd'hui vingt-sept Juin, mil sept cent quatre-vingt-neuf, nous, Pères & Chefs de famille, Syndics de Corporations, chargés des pouvoirs de nos mandataires & autres Citoyens de tous les états de cette Ville de Marseille, après avoir entendu lecture de ces présentes Remontrances, les avons approuvées comme renfermant toute l'étendue de nos vœux, & avec d'autant plus d'espérance d'obtenir notre juste demande, que nous venons d'apprendre que le Souverain permet au Peuple d'être présent aux séances que tiennent nos Etats-Généraux dans la circonstance actuelle. Frappés de cette noble publicité, avec laquelle l'Assemblée de la Nation discute les grands intérêts du Royaume, nous la regardons comme un augure favorable de la publicité qui régnera désormais dans les Assemblées Municipales : & c'est la dernière réclamation de ces présentes Remontrances.

Signés, M. Blanc-Gilli, chef de famille ; Cayol-Richaud, Négociant, chef de famille ; Antoine Meyere, chef de famille ; Michel, Négociant, père de trois enfans ; Arnaud ; Paul Pellet, Négociant ; Jean Viguier, Pierre Albrand, de Bruere, Jacques Lapierre, Fabricant, père de huit enfans ; Jean-Baptiste Serre, Ganivet, J. Odemar, Bourgeois ; Blancheton, chef de famille ; L. Ricord, Député

des Taillandiers & Forgerons ; Larmand, chef de famille ; Jogand, chef de famille ; A. Jh. Meistre, aîné, Négociant, chef de famille ; L. Philip, Emballeur, chef de famille ; Granet, propriétaire ; Antoine Reynaud, chef de famille ; Etienne Daumas, Emballeur, chef de famille ; Bi. Girard, maître Cordonnier, chef de famille ; Ginoux, chef de famille & propriétaire ; Toussaint Pascal, chef de famille & propriétaire ; Caillol, chef de famille & propriétaire ; Pierre Bernard, propriétaire ; Clavel, chef de famille.

Pierre Carbonnel, Franç. Solomé, Pierre-Louis Rome, François Herbin, Syndics des Maîtres Serruriers.

Maurin, Emballeur, chef de famille ; Lachaud, Allegre cadet, chef de famille ; Julien, Emballeur, chef de famille ; Pierre Chevalier, chef de famille ; Marc-Antoine Chabrier, chef de famille ; Mery, chef de famille ; Drivon, chef de famille ; Guignon, Blanchard ; chef de famille & propriétaire ; L. Michel, chef de famille ; H. Beranger, Courtier, chef de famille & propriétaire ; J. B. Boulouvard, Syndic des Capitaines Marchands ; Lioutaud, chef de famille ; Rivière, chef de famille ; Henri Arnaud, chef de famille ; Gilbert Morin, chef de famille ; Meistre, chef de famille, A. Mossy, fils, Diomede Soldani, J. A. Jullien, T. Melan, M. Leydet, Solleilet, Alexis Blancard, chef de famille ; J. E. Ginesy, Chave, Meyere, chef de famille & propriétaire ; Giny, chef de famille ; Gillet, chef de famille ; Martin Fortou, chef de famille ; Xavier Vidal, chef de famille.

C. Jauffret, Dumas, Syndics des Hôtes-Aubergistes.

F. Meynier, chef de famille; Jh. Michel, chef de famille; Marian, chef de famille; M. Figuiere, chef de famille; Camet, chef de famille; Jacques Allard, propriétaire; Joseph Achard, chef de famille, propriétaire & armateur; J. A. Bodin, B. Dubrieu, chef de famille & propriétaire;

Arnaud, P. Durand, Arnaud, Robert Dozin; Syndics des Maîtres Cordonniers.

V. Laugier, Etienne Feraud, Giraud Farcemaz, Députés des Cordonniers;

Jacques Benezet, chef de famille; Esprit Bonard, chef de famille, père de sept enfans & propriétaire; J. Jh. Giraud, chef de famille & propriétaire; André Chouquet, chef de famille & propriétaire; J. Chabert, chef de famille & propriétaire; Joseph Correard, chef de famille; Jean Seren;

V. Augier fils, A. Peirache, Jean Vincent, Prieurs & Syndics du Corps des Ferblantiers;

B. Jullien, Député; Paul Geoffroy, J. André, J. Barbier, J. B. Bontron, Syndics des Maîtres Menuisiers;

Vernet, Maître en pharmacie, chef de famille & propriétaire; Fouque, chef de famille; Cayol, fils de Joseph, chef de famille; Louche père, chef de famille & propriétaire, Mouton, chef de famille & propriétaire; A. Martin, chef de famille; A. Germain, J. B. Olivier, chef de famille,

Laugier, Villain; Maurin, Malcor, Chefs de famille & Syndics des Maîtres Marchands-Tailleurs, au nom de notre Communauté;

Nicolas Bompar, A. B. Barret, Syndics des Maitres Caiſſiers;

Pierre Creſp cadet, Marchand, père de famille; Bre. Creſp, marchand, père de famille; B. Billaud, propriétaire; Jacques Giraud, chef de famille & propriétaire; Donat Prat, Négociant; Muraire, Négociant, chef de famille & propriétaire; Fabre, fabricant de bas; Fabre ainé, fabricant de chapeaux; J. L. Trouin, J. B. Ormaud, chef de famille; A. Audibert, propriétaire & père de famille; Jh. Boyer; chef de famille; Reyne, Négociant & propriétaire; Charle Nicolas, chef de famille; L. Boulet, Negociant & chef de famille; Antoine André, chef de famille; Pierre Arnaud, Négociant; Eſpitalier, chef de famille; J. B. Aſtrié, P. Philip, chef de famille; Barielle; Jh. André, chef de famille; A. Maurel, Jacques Auban, Jh. Abvachy, J. Eſtienne, chef de famille, J. B. Eldra, chef de famille; Querquy, P. Sauze, chef de famille; Gme Carle, Pierre Maurel, Jh. Baude, chef de famille; J. Jh. Blanc, chef de famille; Figuiere, chef de famille; G. Imbert, Gayetan Burle, J. B. Larmet, chef de famille & Négociant; Mathieu Blanc, Gilly fils, chef de famille; Antoine Caire, Négociant; Ildin, chef de famille; Th. Juret, chef de famille; J. B. Vernet, Commis traitant courtier; Leury, chef de famille; Val. Allard, chef de famille; Dominique Peau, chef de famille; J. B. Requin, chef de famille; Jh. Eveſque, chef de famille; Jh. Eſpitalier fils, fabricant de chapeaux, chef de famille; Jean-Joſeph Chauvin, Négociant & propriétaire; Hé. Chauvin aîné, Négociant & propriétaire:

Paranque, J. Alibert, G. Vion, Syndics des Magaſiniers-Saleurs,

Pierre

Pierre Guignon, Touſſaint Roux, propriétaire; Peliſſier, chef de famille; Honoré Raymond; Gilli, père, chef de famille & propriétaire; Ant. Maron, J. B. Allaud, chef de famille; Gabriel, chef de famille & propriétaire; D. Coloa, Laget; Verguigny, chef de famille; Trophle, chef de famille & propriétaire; Gravier, chef de famille; Marcelin Berle, propriétaire; Martin, chef de famille & propriétaire. J. B. Morery, Négociant; chef de famille; Jh. Nicolas l'aîné, Négociant, chef de famille & propriétaire; Math. Sigaud, propriétaire & chef de famille; Eſcaramagne, Capitaine de Vaiſſeau marchand; Jh. Arnaud; Notaire; F. Alléon, Nég. Louis Nitard; Négt. & propriétaire; Ph. Iſnard, Nég. propriétaire; Roch Oraiſon, chef de famille; L. R. Taraſcon, Ferrand; chef de famille; Etienne, chef de famille & propriétaire; G. Danillon, chef de famille; J. G. Dauphin, chef de famille; J. B. Morel, L. Sardou; chef de famille; Louis Fayon, chef de famille; Bornier Négociant; Pouten, chef de famille; J. B. Enſelme, chef de famille; J. P. Garoutte; chef de famille & propriétaire; G. Simian, chef de famille; Cluni cadet;

Auguſtin Bermond, Jh. Choux, Jh. Chaix; Syndics des Porteurs de chaiſes;

Sévetres, chef de famille; Desbalmes, chef de famille; Reynaud, chef de famille; Lazare Fournier, chef de famille; Durand, Prêtre & Prieur de St. Pierre & de St. Paul de Tourres; Etienne Toulouzan, chef de famille; Bertrand, chef de famille; Mille, chef de famille; Jacques Briélot; chef de famille; F. Negreau, chef de famille; Pierre Vanelet, chef de famille; Bernard Souche;

chef de famille; J. B. Daumas, J. B. Guiniere; George Figon, chef de maiſon; Bernard Leymariabel, chef de famille; Cheillan, chef de famille, Gourdan, Jean Eyriez, chef de famille & propriétaire; Tiran, chef de famille & propriétaire; Gillot, droguiſte & chef de famille, Gayon, Lazare Carles, F. Galicy, chef de famille; Palanque, chef de famille; Cluny fils, pere de famille; J. P. Aubert, J. B. Roy, propriétaire; & chef de famille; F. Rambert, chef de famille; J. André Gabriel, J. P. Audibert, chef de famille; Rouquet, chef de famille; Bertrand, Négociant, chef de famille & proprétaire; Gourrin, Capitaine marchand & chef de famille; Girard, chef de famille;

Marguerit, Daumas, Gollit, A. Gibauſſet, Syndics des Fabricants de Bas;

L. Mouren, chef de famille & propriétaire; J. B. Gueirard, toilier, chef de famille; Rolland, Syndic des Auffiers, chef de famille; V. Rey, Marchand, chef de famille; Greſſe, J. B. Germain, chef de famille; J. Bouſquet, chef de famille; Beiſſiere, chef de famille & propriétaire; Ant. Palme, Cafetier; P. Ollivier, chef de famille; Ant. Couture, Capitaine marchand, chef de famille; Cairety, chef de famille; Simon Eſtrine, chef de famille; J. B. Henrici, chef de famille & propriétaire; André Arnoux, chef de famille; Mathieu Samat, Syndics des Maçons; Guerey, Négociant, chef de famille & propriétaire; J. Jh. Barthelemy Gaſqui, Négociant, chef de famille; Dantoine, chef de famille; Jh. Caſtinel, Négociant, chef de famille; F. Pelord, Girard, propriétaire; Bon propriétaire; Ignace Robert, chef

de famille & propriétaire ; Nicolas Devieu , H. Canron , Maître Apoticaire , Hé. Garnier , Négociant ; L. Granet aîné , Tréſorier des Tonneliers & propriétaire.

Michel Barthelemy , G. Moreau , Louis Etienne , G. Reymonet , Père de 10 enfans , Syndics des Tonneliers ;

Lange Niel , Tonnelier , chef de famille ; Jean Paul Ricour , chef de famille & propriétaire ; Gaſpard Guibert , Ant. Bonnefoy , F. de Fayance, Meziere , Père & Fils ;

G. Gerard , Syndic des Fondeurs ;

Etienne Martin , F. Guion , chef de famille ; Ant. Fardat , chef de famille ; Donnadieu & C. Negocians ; Bonnegrace , Armateur des Isles & chef de famille ; Pierre Raveſt , Citoyen ; Rey , Citoyen ; Arbaud ; Pierre Meziere , Marchand Fabricant de Chapeaux ; Eſſallenne , ancien Cap. Marchand ; J. L. Long , propriétaire & chef de famille ; Boulet , Jh. Faucard Cap. Marchand ; Jh. Jauffret , chef de famille ; Guil. Mallet , chef de famille : B. Brillard , Négociant ; Louis Laget, Bourgeois ; F. Ganivet , Négociant ; P. Laugier : J. B. Cotton , chef de famille : Jh. Jauffret ; Pretone : E Marron , chef de famille , Seren , Négociant : Fontés , Ange Jourdan , Négociant , J. Delavigne , Négociant : F. Jourdan , Négociant ; J. B. H. Arnaud , Négociant ; H. David ; B. Rey : A. Cavalier , Citoyen ; Pierre Meizeuq , chef de famille ; Pellicot , Citoyen ; Louis Brun , Citoyen ; Laſalle , chef de famille ; L. Caffarel , chef de famille ; J. B. Reynier , Citoyen ; Verguiny , Cap.

chef de famille ; Reybaud, Cap. chef de famille, Martin ; Duclos ; Chauvin, propriétaire ; Charles Arnaud, Pierre Aubergi, chef de famille ; Gautier Négociant ; H. Segond, chef de famille, ancien Fabricant de Peaux ; Cealy, Marchand Drapier, chef de famille ; Dominique Eſtauri, chef de famille ; N. G. Leydet, chef de famille ; B. Durand ; Jh. Brun, chef de famille ; J. B. Romegas, chef de famille & propriétaire ; Lentelme, chef de famille ; Jh. Gabriel Salva ; Colomb, chef de famille & propriétaire ; J. F. Coſte, chef de famille ; F. Reybaud, chef de famille ; F. Pierre Niergra, chef de famille ; Etienne A. Reynier, chef de famille ; Ollion, chef de famille & propriétaire ; Honoré Caillot Carriere, propriétaire ; Polvaret, chef de famille ; Jean Trouin, chef de famille ; J. F. Delny, chef de famille ; Antoine Reymond, propriétaire ; Colomb ; chef de famille ; Deſſorin, chef de famille ; Lazare Richier, chef de famille ; André Caſtellan, chef de famille ; Antoine Sené, chef de famille, & propriétaire ; J. Antoine Martin, Négociant ; Antoine Rebequi, chef de famille ; Pierre Bernard, chef de famille, & propriétaire ; J. Gaſpard Seyne, propriétaire ; André Martini, Fabricant & propriétaire ; Goirand, Négociant ; Charles Ruben, propriétaire & chef de famille ; Mouton, Négociant ; Victor Ventre, Negociant ; Jean Antoine Saurin, Négociant ; Martin, chef de famille ; Jean Louis Nojan, Fabricant ; Miollis, Avocat ; Louis Zacharie Scheller, propriétaire ; Giraud, ancien Cap. Sudolet, Bourgeois, Trumeys, Bourgeois & propriétaire ; Valentin, Bourgeois & propriétaire ; Vieville, Fabricant, chef de famille ; Jean Antoine Lezace, Bourgeois & propriétaire ;

Fournillier, Jauvas, Claude Sibilli, Députés des Pêcheurs.

Antoine Granier, chef de fam. Etienne Imbert, chef de famille, Isnardy, Négociant; Guay, Bourgeois & propriétaire; Paul, Négociant; Louis Boulle, Magazinier; Billet, Bourgeois & propriétaire; Gros, Négociant; Raynouard, Fils aîné; Jean-Henry Clapier, Négociant; Pastre, Négociant; Gimene, Négociant; Payant, Négociant; Dupay, Négociant; Jugle, Docteur en Médcine; Arnaud, Négociant; Vernet, Négociant; Dunoyer, Bourgeois & chef de famille; Raynaud, Négociant; Dansan, Chirurgien; Corrail, Négociant; Paret, Négociant; Ferry, Négociant; Arnaud, Négociant; Bremond, Chirurgien; Pierre Cailhol, Bourgeois & propriétaire; Jean B. Sauze, Fabriquant de Fayance; Aubanel, maître de Pension; Pierre Blanc, Fabricant Cirier; Blanpain, Courtier, chef de famille; Delaporte, chef de famille; Claude Castellan, Négociant; Benet Négociant; Charles Blanchard, Négociant, Ginoux, Négociant; J. B. Gervais, Négociant; Nicolas Dallest, Négociant; Desarnaud, Négociant, Gueirard, Négociant; Maynard, Négociant; Laugier, Bourgeois; Guillaume Monier, Négociant; Louis Michel Giraud, Négociant; Louis Guerin, Tapissier; Silvy, Négociant; Giraud, Greffier Consulaire; Codon, Marchand de Drogues; J. B. Depavolat, Négociant; Claude Desmichel, père & fils, Fabricans de chapeaux; Falionnery, Chirurgien, Desbois, chef de famille; Girard, maître en Chirurgie; Pivot, Marchand Orfèvre: Manetel, père, chef de famille: Laurent Fabre, chef de famille: Abel, chef de famille: Etienne la Place, Marchand Droguiste: Alexandre Ponsard,

chef de famille : Jean-François Tiran, chef de famille : Roſtant, maître en Chirurgie ; Guillaume Faure, chef de famille : Louis Hue, chef de famille : Sanguin, Négociant Fabricant : Arnoux, Négociant ; Durand, Bourgeois : Roger, chef de famille : Louis Rangoni, Négociant : l'Abbé de Ballon, ancien Curé : Paul, Bourgeois & propriétaire : Poutonnet, Fabricant : Antoine Marnieſſe, Négociant : Lemarchand, Négociant : Roux, fils aîné, Ingénieur hydrographe : Treſtour, Négociant ; Raynaud, propriétaire : Reboul, Négociant : Leclerc, Négociant : Jean-Louis Comte, Négociant, chef de famille : Drouet, Négociant, Victor Reynaud & Lamidoniere, Négociant : Bernard, propriétaire : Barbaroux, chef de famille : Mathieu Jauffret, chef de famille & propriétaire : Jean-Baptiſte Cheynault, Bourgeois : Gina, chef de famille, Pierre Blanc, Négociant : Gilly, Négociant : Revelle, Capitaine marchand : Maurice De Reynaud, Négociant : Hré. E. Merſanne, Négociant : Raveſt, bourgeois-propriétaire : Cornet, Négociant : Jean Long, Négociant : Pierre Pinatel, bourgeois.

Ant. Jubelin, chef de famille : Genin, Ant. Peyron, Prieurs du Corps des Maîtres Maçons & Entrepreneurs.

Roux, propriétaire : Hé. E. Merſanne, Négoc. J. Long, Négociant : J. B. Jh. Soutetete, Marchand Tapiſſier, propriétaire : Pierre Borel, chef de fam. père de trois enfans, propriétaire : Aillaud, maître en Chirurgie, propriétaire, chef de famille : Henri Achard, Négociant : Simian, chef de famille, propriétaire : Antoine Roux, Docteur en médecine, chef de famille : Begue, Capitaine

de navire marchand, chef de famille; Paul Monnier, propriétaire; N. Vence, Capitaine de navire marchand, chef de famille & propriétaire; Roux, bourgeois, proprietaire; J. Godener, chef de famille & liqueuriſte; E. Paul, Négociant; Dominique Delatte, L. Guitton, marchand de vin, Calvet, bourgeois; Borme, Garnier, chef de famille, propriétaire; J. J. Bellond, Négociant; Fermin, Négociant; Fournes, Négociant; Charles Maurice, maître voilier: Jh. Eſcotti, fabricant & propriétaire; J. Conſtan, chef de famille; Paul Aymes; propriétaire, bourgeois: Jh. Paul, chef de famille, Demollins, Capitaine de navire marchand; Antoine Roux, hydographe; Antoine Remuzat, chapelier, chef de famille; J. C. Demollins fils, A. Martin, Negociant; Simon fils, Jh. Carbonel, propriétaire, chef de famille; Honoré Paranque, chef de famille; P. Touvenin, Capitaine des navires marchands; Mourgues, propriétaire; chef de famille; Mazollier, Capitaine de navire marchand; J. Monnier, Capitaine de navire marchand; A. Blanc, Capitaine de navire marchand; J. Sardou, Capitaine de navire marchand; Teſte, Capitaine de navire marchand; Jh. Berenger, Capitaine de navire marchand; Debergues, Capitaine; Guerin, Capitaine; François Baille, Capitaine; Louis Eſtrine, Négociant; Honoré Fabre, chef de famille, propriétaire; Paſtouret fils, Jh. Lange, chef de famille; Jh. Megy, citoyen, Deniſſe, chef de famille, A. Berthelot, chef de famille, marchand orfevre; J. Brun, marchand orfevre, Pierre Salvat, Négociant, Petit citoyen; J. Jh. Clary, chef de famille, propriétaire; Maurin Deſpons, Négociant; Billaud propriétaire; Ant. Pellen fils, chef de famille; Chapus, chef de famille; Cazeneuve, bourgeois; Ant. Garcin, chef de famille; L. Blanchefleur, Pierre

Arnaud, Négociant, armateur; Greling, Chevalier de St. Louis; de Legliſe, ancien Officier d'Infanterie, propriétaire; J. A. Sardou, chef de famille, propriétaire; Jacq. Cailhol, propriétaire; Gorcy, chef de famille; François Amollet, Pierre Louche, marchand toilier; A. Prevots, chef de famille, & orfevre; Dominique Couture, marchand miroitier;

Lorriol, Goudar, Députés des Maîtres-ez-arts, Grammairiens & Ecrivains.

Martin, citoyen; Louis d'Aco, citoyen; Pierre Huguenin, citoyen; J. Paſtourel, ancien coutier-royal; J. Journes, bourgeois, propriétaire; Jean-Antoine Sauze, propriétaire, chef de famille; Giraudin, maître en chirurgie; Jean Rougier, chef de famille, propriétaire; André Frontin, propriétaire; Arnoux, Négociant; Guieu, J. A. Cayol, propriétaire; Caffarel, propriétaire; Silveſtre;

Guis, Pierre Delobre, aîné; Jh. Maurice Galibardy, Bourguin, Syndics des Peintres; Sculpteurs, Doreurs, & Miroitiers.

Pierre Reſguier, Rey, J. Legliſe, Prieurs des Charcutiers;

Aſſe, Négociant; Pierre Coucouret, Capitaine de navire marchand; J. B. Callemand, propriétaire; J. J. Roux, Capitaine de navire marchand; Roubaud, Négociant; Antoine Fabre, Négociant; Barrielle, horloger; Etienne Verny, chef de famille; J. François Sourel, chef de famille; Roubaud, J. B. Delille, chef de famille; Gonnard, Négociant;

Négociant ; Goffroy, chef de famille; Pde. Gueyrard ; Hre. Camau, chef de famille ; Millots, chef de famille; Dunard; Feraud, chef de famille ; Colomby, chef de famille ; P. L. Elbret, propriétaire, chef de famille ; J. J. Chauvin, propriétaire ; Bonnefoi, propriétaire, chef de fam. Et. Comte, chef de famille ; F. F. Mouton, Fabricant, chef de famille ; J. Jh. Correard, Martin, Négociant ; Moyne, Négociant ; Mazet, chef de famille, Varsy fils, Négociant, chef de famille ; Pierre Rolland, chef de famille ; J. Maury, Négociant ; Gouchon, chef de famille ; Collombon, propriétaire ; Jobert, propriétaire ; Etienne Roubaud, propriétaire ; Bremond, Américain, propriétaire.

F. S. Roche, Prieur & Député des Tabletiers, en vertu de la Délibération prise par le Corps.

Pierre-François Barret, Négociant ; Moynier, chef de famille ; Perreymond, Marchand Cafétier, Barthelemy Lieutaud, propriétaire, chef de famille ; Agard, Négociant ; Gerin, Négociant ; Lejourdan père, Avocat ; Simon Therond, Négociant ; François Albe père, Négociant ; J. Amic, Négociant ; C. J. Bellier, Négociant ; Morain, Négociant ; François Serane, Négociant ; Bergier, Négociant ; François Peiriés, Négociant ; Wneft, Négociant ; Montrejan, Négociant ; Dumas, Négociant ; François Guichard, Négociant ; Franç. Iffert, Fabricant de chandelles, chef de famille ; J. François Sicard, Jacques Chaume, épicier ; François-Paf Fargues, Joseph Fouque, marchand Cafétier ; J. Bernard, chef de famille ; Roubiés, Fabricant de chandelles ; Pernot, Négociant ; Aftrevigne, Négociant ; Charles Allard, propriétaire,

Négociant ; Isnard, Négociant ; Cavallier, Courtier ; Louis Isnard, Magasinier ; Payan, chef de famille ; J. B. Michel, chef de famille ; Fouque, Négociant ; Jh. Sandolen, Négociant, chef de famille ; Dupleffis, Médecin, chef de famille ; Sebastien Bosq ; chef de famille ; Esprit Leaine, A. Puech cadet, chef de famille.

J'adhère au Comparant de toutes les Classes des Citoyens, Corporations, Arts & Métiers ; & je renouvelle ici mes instances à MONSEIGNEUR LE COMTE DE CARAMAN, pour que le Clergé de Marseille, qui a prononcé l'égalité de contribution, & qui en a donné l'exemple à tout le Royaume, renonçant à ses priviléges, immunités & exemptions, persuadé que la plus belle de toutes les prérogatives est celle d'être Citoyens, pour que le Clergé soit à l'avenir appellé à tous les Conseils de Ville, en nombre égal & proportionnel aux autres Ordres : Beausset, Comte de Saint-Victor, Vicaire-Général d'Apt, Commissaire des Trois-Ordres ; Ollive, Curé de St. Ferréol ; Touache, Vicaire ; Berard, Vicaire ; Acqui, Vicaire ; Auberti, Prêtre ; Bremond, Prêtre ; Meurry, Prêtre ; Baudin, Prêtre de la Parroisse St. Ferrol ; Arnoux, Vicaire ; Canton, Curé de la Paroisse St. Martin ; Baille, Diacre ; Reimonet, Diacre & Prêtre du St. Sacrement ; Achard, Prêtre ; Isnardon, Prêtre du St. Sacrement ; Lebac, Vicaire de la Paroisse St. Martin ; Aillaud, Curé de la Cathédrale ; Pellet, Vicaire de St. Laurent ; Collomb, ancien Vicaire de Saint Martin ; Durandi, Prêtre & Prieur de St. Pierre & de St. Paul-des-Tourres ; Ballon, ancien Curé ; Pasquier, Prêtre, Chevalier, Bénéficier de la Cathédrale ; l'Abbé Redortier, l'Abbé Debovis, Melchior Roux, père de famille ; Germain Jauffret,

chef de famille ; Jh. Cler, chef de famille ; Feraud, ainé, Richard ;

J. C. Martin, Honoré Chaix, Syndics du Corps des Fabricants de Chapeaux en vertu de leur Délibération.

Aillaud, propriétaire & Tanneur ; J. Reynier, Capitaine de navire marchand ; Baujean ; Damicis, Capitaine de navire ; Jh.-Etienne Bonis, Michel Criſtophe ;

Lazare Reynaud, Martin Avon, M. Criſtaux, Prieurs des Maîtres Voituriers & Charretiers, en vertu de leur Délibération.

Vincent Elie, chef de famille ; Daniel, ancien Négociant ; Prat, propriétaire ;

Nicolas Cadet, J. L. Chaix, Syndics des Maîtres Balanciers ;

J. Aubert, J. Barry, Syndics du Corps des Maîtres Chaudronniers, Jh. Azemar, Député ;

B. Bouſquet, Adjoint des Maîtres Couteliers, par abſence du Syndic ;

Imbert, Bourgeois ; J. B. Jean, Négociant ; J. Chateau, Capitaine, chef de famille ; Honoré Anglès, propriétaire ; Micheleſenſy, artiſte ; Broſſard, fabricant de manches de couteaux ; Jean-Honoré Martin fils, propriétaire ; Pierre-Dominique Martin, propriétaire ; Joſeph Lachau, propriétaire ; Etienne Deleſtrade, citoyen ; Auguſtin Pelard, citoyen ; A. Raimbaud, propriétaire, chef

de famille ; A. Leusin, chef de famille, Pierre Fabre, chef de famille & propriétaire ; J. B. Bourre, propriétaire ; Léon Ferrit, citoyen ; Parjaret, propriétaire ; Pelliſſier de Peyrefeu, cadet, pere de famille & armateur, Demouſſian, propriétaire ; Richard, G. Gors, Négociant ; Bœuf, F. Figues, Négociant ; Ant. Patot, Négociant ; Ch. Tiran, chef de famille ; Conſtantin, bourgeois, chef de famille ; Bonnevialle, citoyen ; Daumier, pere de famille ; J. J. Boſq, A. Sapet, Négociant ; Bellon & fils, Négociant ; Muraire, Maître en chirurgie ; E. L. Roux, maître en Chirurgie ; d'Arman de la Garciniere, Chevalier de St. Louis ; Bouis aîné, chef de famille ; André Arquier, Négociant-Fabricant de ſavon ; E. Rueil ; Michel, Négociant ; Giraudy, maître en Chirurgie ; M. Laugier, Prêtre,

Sardou, Vicaire à la Paroiſſe de N. D. du Mont ; Gautier, Prêtre ; Bertrand, Chanoine des Accoules ; Nicolas, Chanoine-Curé adhérant des Accoules ; Beſſon, Prêtre, J. J. Donjonc, Bourgeois, chef de famille ; André Minvielle fils, propriétaire ; Joſeph Barrallier, chef de famille, &c. &c. &c.

Nous ſouſſignés Commiſſaires des Trois-Ordres nommés dans le Conſeil du 26 Mars 1789, déclarons adhérer pour le fonds aux principes établis dans les Repréſentations ci-deſſus, reconnoiſſant la néceſſité indiſpenſable d'augmenter le Conſeil Municipal ordinaire, & la juſtice évidente d'en choiſir les Membres dans un plus grand nombre de Claſſes de Citoyens.

Nous adhérons d'autant plus volontiers au vœu de ſolliciter la pro ection de M. le Commandant pour nos Concitoyens abſens, que le Comité a écrit à ce ſujet à MM. les Députés des Trois-Ordres de cette Ville, aux Etats-Généraux.

Enfin, nous partageons le desir de voir se fixer parmi nous, le respectable & digne Libérateur de cette Ville, qui a daigné en agréer le titre de Citoyen. Ce desir dicté par la reconnoissance, ne peut manquer d'être celui de tous les vrais Marsellais, de tous les cœurs sensibles & de tous les bons Patriotes. Beausset, Comte de St. Victor, Vicaire-Général d'Apt, Secrétaire en absence; Crudere, ancien Echevin, J. Besson, Calvais, Garnier, Joseph Maudon, J. Dragon, Ferrary, ancien Echevin, François Comps, J. Antoine Audibert, Louis Valentin, Lejourdan, Conseiller de l'Amirauté, Conseiller des Trois-Ordres & Conseiller de ville; Arnoux de Varbarelle, Chevalier de St. Louis; Levesy, Prieur de la Paroisse St. Laurent; Maître en Chirurgie.

Nous soussigés Commissaires nommés pour la Correspondance avec MM. les Députés de l'Ordre du Tiers-Etat de cette Ville aux Etats-Généraux, pénétrés des mêmes principes qui ont détetminé l'adhésion de MM. les vingt-quatre Commissaires des Trois Ordres, aux Représentations ci-dessus, declarons donner la même adhésion. Fait au Bureau du Comité assemblé. Signés, Saurel, Antoine Caudier, Lavabre, Nicolas, Raymond, fils aîné, Durand, Long, Mouraille, L. Granet, fils aîné, Carraire.

Et à l'original déposé chez Me. CASTELTANET, Notaire Royal, sont encore signés un très-grand nombre des Pères de famille & autres Citoyens de toutes les Professions, ce qui fait un ensemble de plus de quatre-vingt-dix mille individus & la généralité de la Ville.

L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf & le septième jour du mois de Juillet après midi, par-

devant nous Notaire-Royal à Marſeille, ſouſſigné, recevant dans le Régiſtre de Me. Caſtellanet, notre Collègue, en ſon abſence, ſont comparus les ſieurs Blanc-Gilli, André Cayol, fils de Joſeph, Bourgeois; Meſſire-Emmanuel-François-Paul-Gabriel-Hilaire de Beauſſet de Roquefort, Chanoine, Comte de l'Abbaye-Royale de St. Victor de cette Ville; Meſſire de Greling, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis; & ſieurs Touſſaint Paſcal, Marchand-droguiſte, Morery, Négociant; Henry Arnaud, Marchand; André Bonnegrace, Négociant; Louis Nitard, Négociant; Philippe Arnaud, Négociant; Joſeph Ferrand, Capitaine de Navire; Joſeph-Céſar Virguiny, Capitaine de Navire; Marcellin Berle, Bourgeois; Jean-Baptiſte Ollivier, Bourgeois; Joſeph Silvy, Négociant; tous Marſeillais ou domiciliés en cette Ville, leſquels nous ont exhibé un Manuſcrit ſigné par eux & par un nombre de Citoyens de cettedite Ville, nous requérant de procéder à l'enrégiſtrement dudit Manuſcrit, qui a été contrôlé cejourd'hui par le ſieur Chambon, & de l'annexer aux préſentes écritures.

A ce requis adhérant, nouſdit Notaire, avons procédé comme ſuit à l'enrégiſtrement de ce manuſcrit, dont ſuit la teneur.

Contrôlé à Marſeille, le 7 Juillet 1789, *reçu quinze ſols; ſigné* CHAMBON, *ainſi à l'original,*

Ainſi que deſſus, il a été par nous Notaire Royal, procédé à l'enrégiſtrement dudit Manuſcrit, qu'avons de ſuite annexé aux préſentes écritures, pour y avoir recours au beſoin; & du tout les Comparans nous ont réquis Acte que leur avons concédé; Fait & publié dans l'Etude dudit Me. CASTELLANET en preſence de ſieurs Jean-Baptiſte Fornier & Jo-

feph Chappe, témoins ſignés; avec les Comparans; & nous Notaire, à l'original, dûement contrôlé par le ſieur CHAMBON.

Collationné, ſigné, SEYTRES, Notaire, à l'Extrait.